Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 4 avril, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :
Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, M. RICHARD Frédéric, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme FONTANEL Sophie, M. BOUCHADON Thierry

Procurations :
M. SERRE Denis à M. CUMIN Gérard
Mme HORNEGG Johanna à Mme CHANEAC Brigitte
Mme GRATESOL Nicole à Mme ROURE Marie-Christine
M. CLAVEL Christophe à Mme PINET Monique
Mme LABAUNE Sophie à M. CHEYTION Antony
Mme SECCO Brigitte à M. PERRIN Roger
Mme BOS Elise à Dr CHABAL Jacques

Secrétaire de séance : M. PERRIN Roger

Délibération N° 007 – 2023

Affectation du résultat – Compte Financier Unique 2022 SPIC Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE l'affectation du résultat telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,

AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD

MAIRIE DU CHEYLARD (ARDECHE)

PJ :
- Tableau / Affectation du résultat 2022
- Note brève et synthétique du Compte Financier Unique 2022 du SPIC et ses graphiques.

Affiché en Mairie le 13 avril 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 13 avril 2023

SPIC Energies Renouvelables
COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou exédent	Depenses ou déficit	Recettes ou exédent	Depenses ou déficit	Recettes ou exédent
Résultats reportés		364,20		3 983,25		4 347,45
Opérations de la Gestion	1 445,92	5 328,54	1 165,00	1 077,25	2 610,92	6 405,79
TOTAL	1 445,92	5 692,74	1 165,00	5 060,50	2 610,92	10 753,24
Résultat de Clôture		**4 246,82**		**3 895,50**		**8 142,32**

Reste réaliser en dépenses d'investissements

reste réaliser en recettes d'investissements

Résultat de clôture d'investissement consolidé **3 895,50**

Affectation au compte 10680

Affectation au compte 002 **4 246,82**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE

VILLE
le Cheylard
ARDECHE

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

SPIC ENERGIES RENOUVELABLES 2022

A. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurent du SPIC.

Pour notre SPIC :

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'assurance et les amortissements.
    - **En 2022, Le montant des dépenses totales de fonctionnement a représenté un montant total de 1 445.92€.**
    - **Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement à la revente d'électricité à EDF effectuées en 2021 et 2022 (en 2021, la recette avait été versée sur le budget communal) soit un montant total de 5 328.54 €.**

B. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépense : L'unique dépense d'investissement correspond au remboursement de l'emprunt à la commune soit **1 165.00 €.**

En recette : seul le montant des amortissements apparaît, soit **1 077.25 €**

P.J. : 4 graphiques

MAIRIE – place de l'Hôtel de Ville 07160 Tel : 04 75 29 07 10 - Fax : 04 75 29 12 00
e-mail : accueil@ville-lecheylard.fr www.ville-lecheylard.fr

VILLE
le Cheylard
ARDECHE

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2022

Dépenses

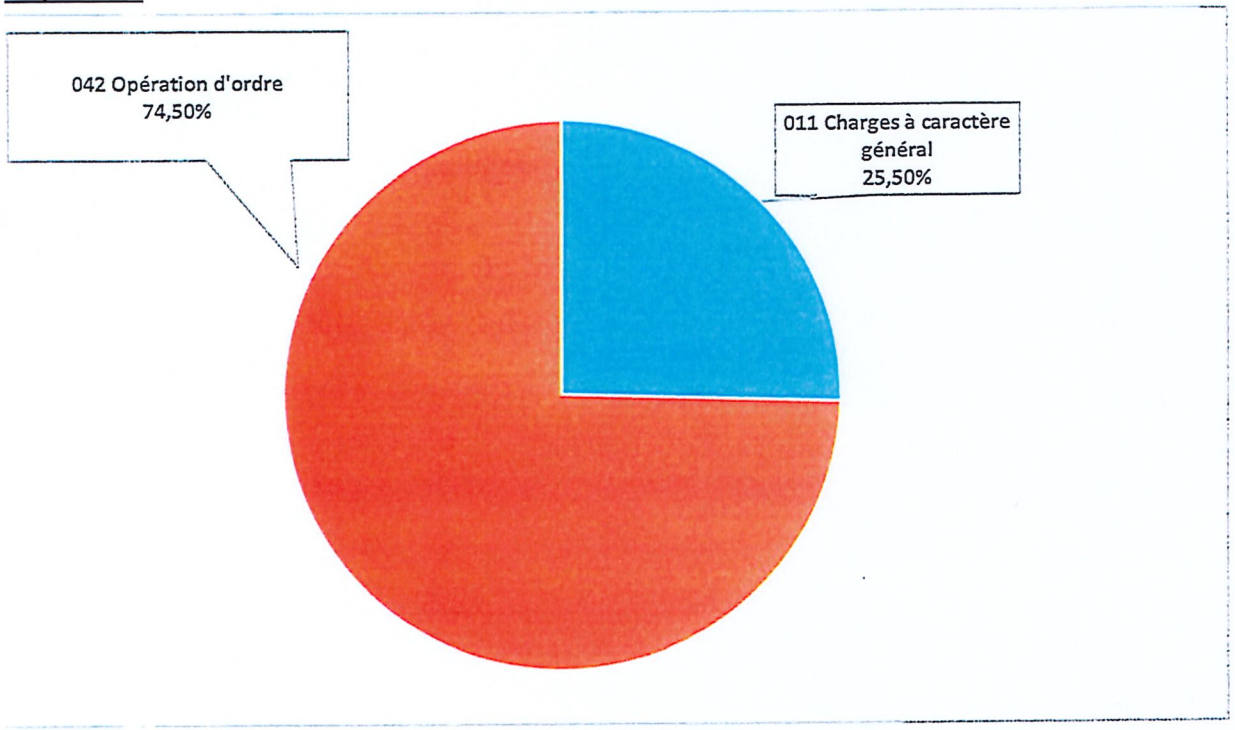

Montants	
011 Charges à caractère général	368,67 €
042 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 445,92 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE
17 AVR. 2023
Berger Levrault

VILLE
le Cheylard
ARDECHE

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2022

RECETTES

	Montants
70 Produits de service, ventes diverses	5 328,54 €
TOTAL :	5 328,54 €

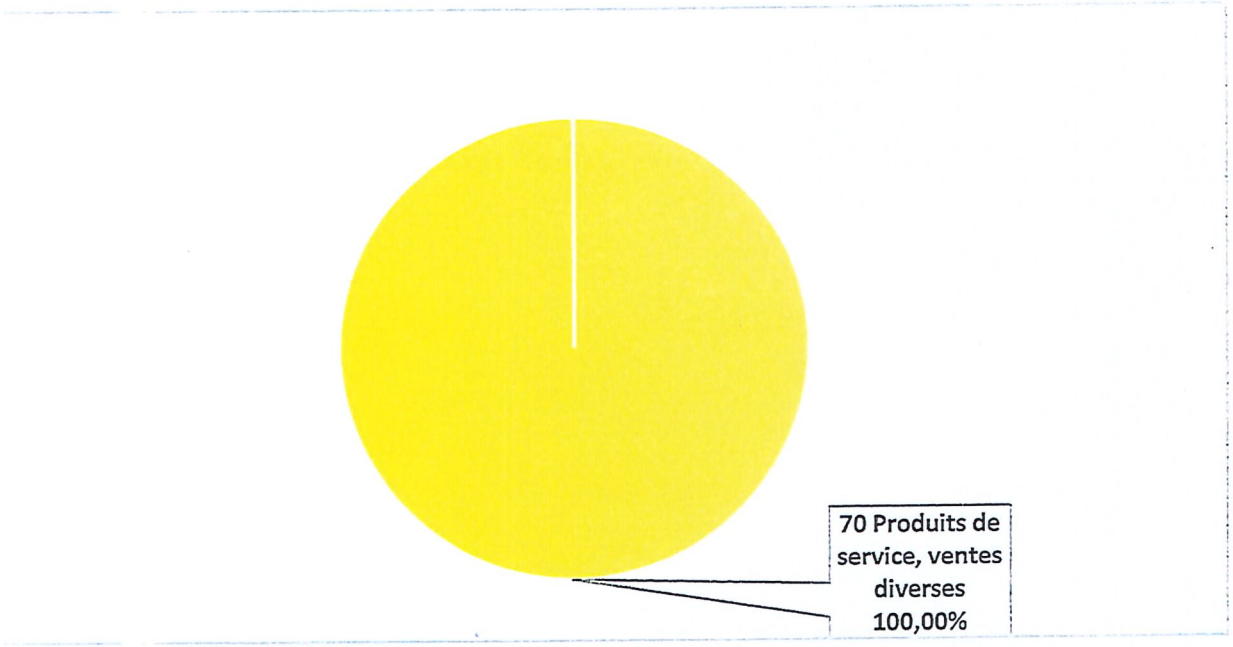

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE
17 AVR. 2023

VILLE
le Cheylard
ARDECHE

Section d'investissement - SPIC CFU 2022

Dépenses

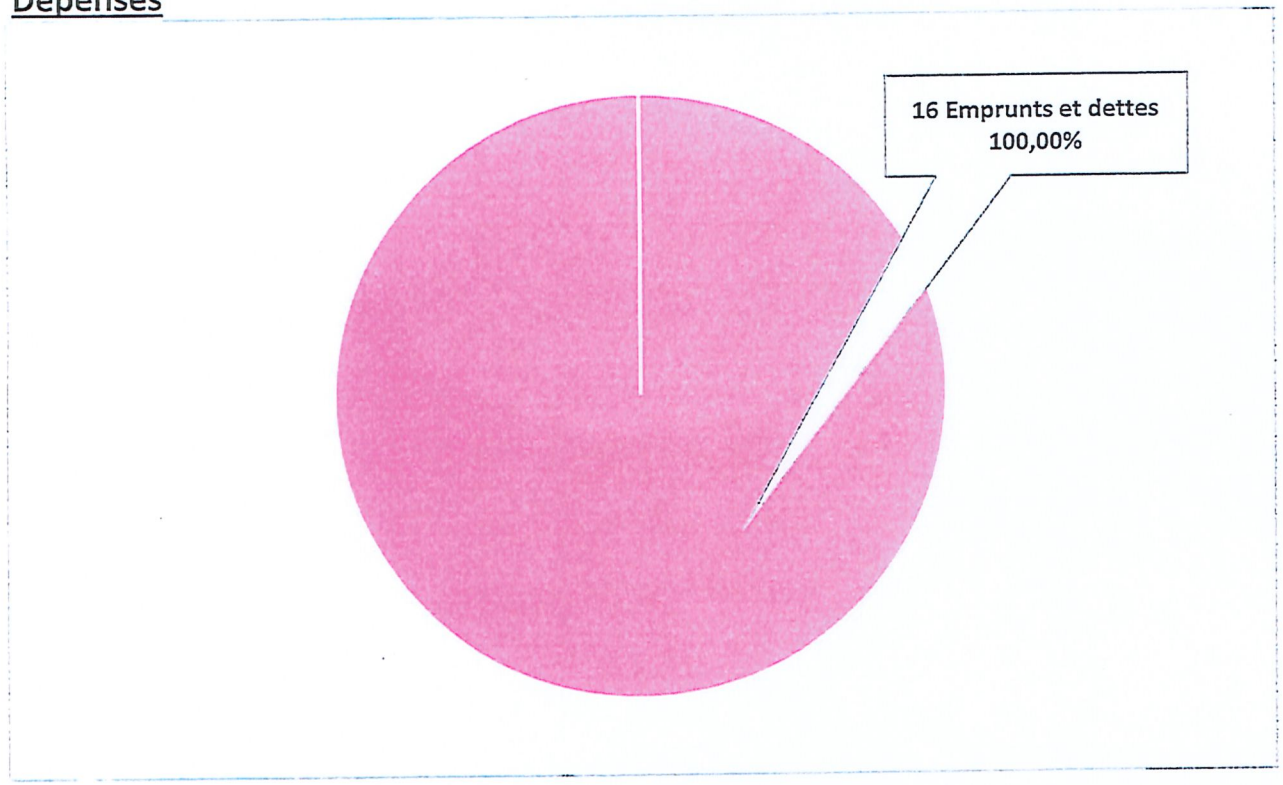

Montants	
16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
TOTAL :	1 165,00 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE

VILLE
le Cheylard
ARDECHE

Section d'investissement - SPIC CFU 2022

Recettes

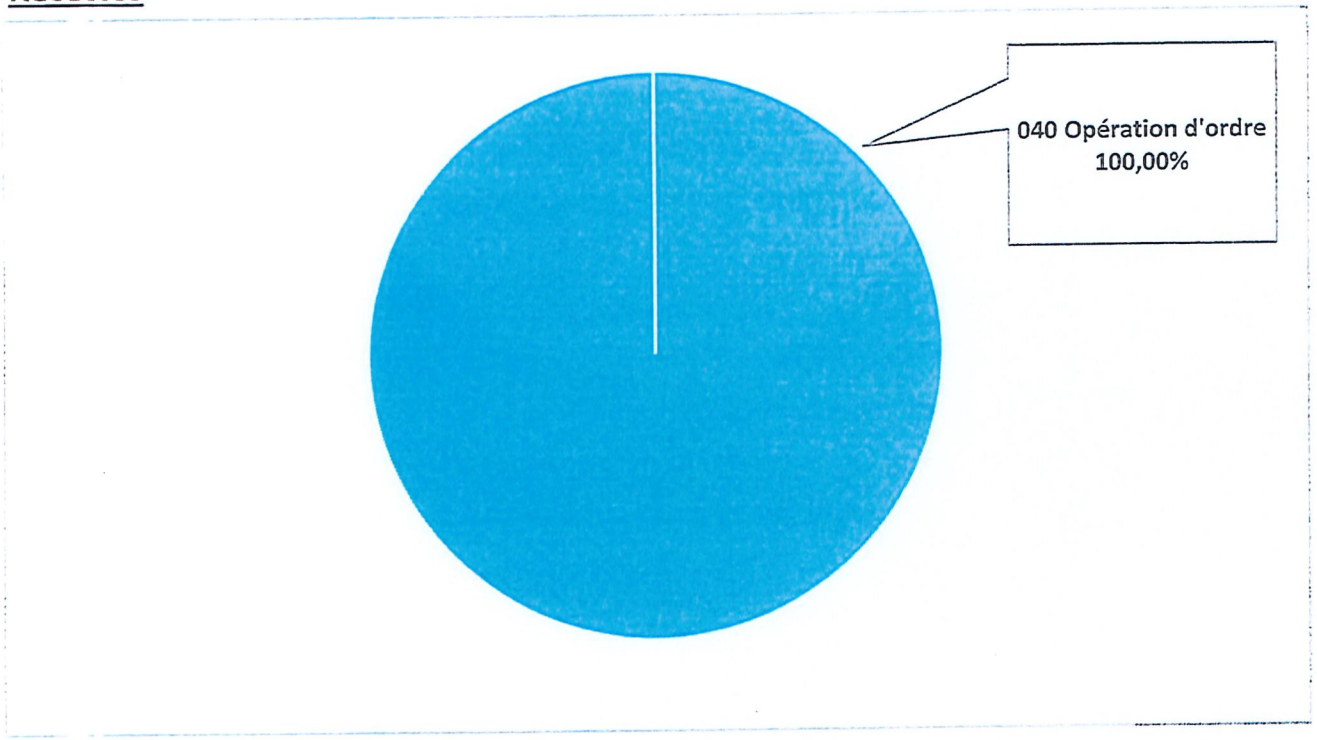

Montants	
040 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 077,25 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023
ID : 007-210700647-20230411-000937-DE